



PRESIDENCE.TG



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Communiqué de presse

Le Président de la République demande à l'Assemblée nationale une deuxième lecture de la loi portant révision de la Constitution togolaise

Lomé, le 29 mars 2024

Conformément à la procédure législative, le gouvernement a reçu du bureau de l'Assemblée nationale, ce jeudi 28 mars 2024, la loi portant révision de la Constitution togolaise, adoptée le lundi 25 mars 2024.

Toute chose étant perfectible, et au regard de l'intérêt suscité au sein de la population par le texte depuis son adoption, le Président de la République a demandé ce jour à la Présidente de l'Assemblée nationale de faire procéder à une deuxième lecture de la loi adoptée.



f X ▶ ● ◀ ☁ @presidencetg
www.presidence.gouv.tg